



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

étudiants

Question écrite n° 10123

Texte de la question

M. Patrick Roy attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur son souhait exprimé de voir à terme 17 000 étudiants indiens inscrits dans les universités et grandes écoles françaises, contre dix fois moins aujourd'hui. Pour maintenir leurs positions sur le marché mondial de l'enseignement supérieur, universités et grandes écoles françaises courtisent de plus en plus les étudiants indiens aisés, une manne considérable captée jusqu'à présent par les campus anglo-saxons. Il souhaite connaître les mesures qui vont être prises par elle pour augmenter l'attractivité de l'enseignement supérieur français, et ainsi atteindre cet objectif.

Texte de la réponse

Le nombre de 17 000 cité par l'honorable parlementaire, comme un objectif à atteindre s'agissant du nombre d'étudiants indiens accueillis en France correspond aux effectifs d'étudiants chinois inscrits dans les universités françaises en 2006-2007. Le nombre d'étudiants indiens accueillis dans les établissements français, bien qu'en augmentation sensible au cours de ces dernières années reste, en effet, dix fois inférieur à celui des chinois et s'avère très insuffisant. Son renforcement constitue aujourd'hui l'un des principaux objectifs de la coopération universitaire franco-indienne ; il est au courant de l'action du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) en direction des grands pays émergents. Rien ne se fait sans un bon constat. Il convient donc tout d'abord de constater que la barrière linguistique, l'orientation traditionnelle des universités indiennes vers le monde anglo-saxon, la méconnaissance du système d'enseignement supérieur français, une image erronée de notre pays constituent des obstacles au choix de la France comme destination d'études par les étudiants indiens et leurs familles. Des actions ont été mises en place depuis plusieurs années et sensiblement renforcées en 2007 pour y remédier, promouvoir en Inde l'excellence scientifique et l'enseignement supérieur français et développer les liens entre établissements d'enseignement supérieur des deux pays. On peut, en ce sens, souligner l'effet de levier de « la semaine de l'enseignement supérieur français en Inde » qui a réuni, en février 2007, 140 universités ou grandes écoles françaises venues initier ou consolider des partenariats avec des homologues indiens. Cette « semaine » qui s'est déroulée à New Delhi, Pune, Hyderabad et Chennai (Madras) a permis la préparation ou la signature de nombreux accords interuniversitaires, éléments indispensables d'une meilleure connaissance mutuelle. Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche apporte tout son appui au développement de ces partenariats. Par ailleurs, ainsi que la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche l'a indiqué à son homologue indien lors d'un entretien à Paris en octobre 2007, le contexte est favorable à une relance de notre coopération. En effet, la mise en oeuvre du dispositif « licence-master-doctorat » (LMD), les diverses mesures prises récemment pour améliorer l'accueil des étudiants étrangers, enfin la réforme engagée par le Gouvernement pour renforcer la responsabilité et l'autonomie des universités rendent notre système d'enseignement supérieur plus attractif, plus lisible et plus compétitif à l'étranger, notamment dans les pays « de tradition anglo-saxonne ». A l'occasion de la visite officielle en Inde effectuée en novembre 2007, la ministre a évoqué avec ses interlocuteurs la possibilité de créer une « université franco-indienne » pour resserrer les liens entre universités ou grandes écoles françaises,

et établissements indiens afin de relancer la mobilité étudiante entre nos deux pays. Cette idée s'est concrétisée lors de la visite du Président de la République, sous la forme d'un « consortium franco-indien d'établissements d'enseignement supérieur », dont l'acte fondateur a été signé le 26 janvier 2008. Un appel à projets pour la mise en oeuvre de formations conjointes de master et de doctorat, comportant des modules complémentaires ouverts à la culture du pays partenaire, doit être prochainement lancé. Un appui financier est apporté par le MESR à la mise en oeuvre du consortium. De façon plus générale, pour faciliter la mobilité étudiante entre les deux pays, des discussions vont s'engager en vue de l'élaboration d'un dispositif de reconnaissance mutuelle des études et des diplômes. Un groupe de travail créé à cet effet dans le cadre du programme francod'échanges éducatifs (2007-2010) se réunira dans les semaines qui viennent. Il sera animé, du côté français, par la direction des relations européennes, internationales et de la coopération (DREIC) du MESR. Les avancées réalisées au cours des derniers mois devraient commencer à se concrétiser dans le courant de l'année 2008. Elles permettront assurément à la coopération franco-indienne de franchir un palier. Une augmentation sensible du nombre d'étudiants indiens accueillis dans les établissements d'enseignement supérieur français devrait résulter, de façon directe ou de façon induite, des mesures spécifiques à l'Inde, comme les mesures à l'oeuvre dans le mouvement créé par l'installation du LMD ou par les opportunités nouvelles de la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU).

Données clés

Auteur : [M. Patrick Roy](#)

Circonscription : Nord (19^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10123

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 novembre 2007, page 6967

Réponse publiée le : 25 mars 2008, page 2642